

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nizole, 20 avril 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (292r, 293v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Nizole, 20 avril 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/42014>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 avril 1862](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Nizole](#)

Lieu de destination Belfort (Territoire de Belfort)

## Description

Résumé Sur un litige commercial, Nizole a averti Godin des difficultés de son affaire. Godin se rend compte qu'il doit soutenir le procès contre l'administration du Bureau de bienfaisance à qui Garnache avait cédé un fourneau et qu'il n'obtiendra pas de dommages et intérêts. Godin annonce qu'il abandonne les poursuites, mais il veut transmettre à Nizole des certificats de bon fonctionnement de la cuisinière, dont celui établi par la maison Seydoux (Auguste), Sieber et Cie, pour montrer au Bureau de bienfaisance qu'ils peuvent s'en servir bien qu'ils en aient fait un mauvais emploi.

## Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Appareils et matériels](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Garnache \[monsieur\]](#)
- [Quillain \[monsieur\]](#)
- [Seydoux \(Auguste\), Sieber et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

279  
289/

Gênes le 26 aout 1862 2502

Appassione

Votre lettre du 1<sup>er</sup> warennt me fait  
l'impression que mon affaire est dans  
votre gêne; cependant difficile pour moi  
devant votre tribunal, par recherche des  
motifs de plus près dans la gêne de gênes que  
j'ai sous la main concernant cette affaire  
je remarque en effet que c'est contre l'administration  
lors du bureau de bienfaisance que j'ai a  
l'antique à prouver. Ce est regrettable à tous  
les titres et je suis vivement contrarié de  
ne pas pouvoir amarguer plus tôt, sous  
l'empire d'autres préoccupations je n'ai envisagé  
ulte questions que par mes relations avec  
M. Garnier sans savoir à quel titre il  
avait pu écrire son journal.

Le missive que j'ai adressé à M. le membre  
du tribunal le更具t nomme de la car je  
n'avais pas hésité sous le que au moment de  
sa réception que je pensais qu'il vous avait été  
retourné. La réclamation que deux minutes  
me envoi à sa réception, et je vois où j'étais  
et où les motifs qui vous font appeler mon  
attention sur les questions alimentaires que vous  
y objectez. ainsi je sens que le tribunal  
pourrait bien refuser une contre-expertise que  
il faudra et que je fasse tout mes preuves il  
pourrait encore non admettre que a qui croire  
devriez en admettre car une expertise ou si  
pas le tribunal il peut être bientôt tout autre

Monsieur Rizob about a Buffet

Gavin W